

Membres en exercice : 15	
Présents	9
Votants	10
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Le mardi 04 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 29 janvier 2025

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Nathalie LESTRADE

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

03.2025

Objet : Ecole, remplacement d'un TBI, décision et demandes de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 6 décembre 2024 et la note de Monsieur l'inspecteur d'académie en date du 10 décembre 2024, concernant les programmes « écoles Numériques 19, dans le cadre des opérations éligibles DETR 2025,

Considérant que le TBI (Tableau Blanc Interactif) de la classe des CE2 CM1 CM2, acheté en 2010 n'a jamais été remplacé mais uniquement réparé (remplacement du vidéo projecteur) et qu'il est aujourd'hui défectueux,

Considérant les besoins des enseignants,

Considérant le devis fournis par la société Technique Média Informatique à Objat (Corrèze),

Selon le devis établi par la société Technique Média Informatique sise à Objat, le montant estimatif du remplacement du TBI, s'élève à 3 240.00 € HT soit 3 888.00 € TTC €uros.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

TBI - Ecran Interactif et portable dédié	+ 3 240.00 €
Programmes « Ecoles Numériques 19 », DETR 2025 (50% du cout du projet à hauteur de 4000 € dépenses HT maxi)	- 1 620.00 €
TVA totale (20%)	+ 648.00 €
Total TTC à financer	+ 2 268.00 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 % si pas de changement avec la loi de finance 2025)	- 637.79 €
Coût total de l'opération	+ 1 630.21 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de remplacer le TBI (Tableau Blanc Interactif) de 2010 pour un montant de 3240 € HT soit 3 888 € TTC et d'inscrire cette somme au budget 2025,
- approuvent le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- sollicitent l'octroi de subventions aussi élevées que possible de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier et à l'obtention des subventions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 04/02/2025

et de la transmission en Préfecture

Date de transmission de l'acte: 06/02/2025

Date de reception de l'AR: 06/02/2025

019-211900709-2025003D1-DE

A G E D I

Altillac, le 04 février 2025.

Le Maire, Denis PINSAC.

